



Paris, mardi 7 juillet 2020

COMMUNIQUÉ

NOMINATION DE ROSELYNE BACHELOT

La SPEDIDAM félicite Madame Roselyne BACHELOT pour sa nomination au ministère de la Culture et de la Communication.

Son expérience politique et son amour pour la musique seront des ressources appréciables pour la mission qui lui incombe comme pour les enjeux sur lesquels elle est attendue dans ce contexte de relance économique.

Face à l'impact dramatique de la COVID-19 sur le monde de la Culture et ses protagonistes, la SPEDIDAM accueille avec satisfaction sa volonté « d'être la ministre des artistes ».

La SPEDIDAM demeure attentive à la place qui sera accordée à la rémunération des artistes-interprètes sur internet dans le cadre du nouveau mandat qui lui est confié.

La transposition de la directive « droit d'auteur » doit permettre de corriger la situation inique que connaissent la majorité des artistes-interprètes qui ne perçoivent aucune rémunération en provenance des services de *streaming* et de téléchargement en contrepartie de l'exploitation des enregistrements auxquels ils participent.

Cette transposition capitale, qui reste l'occasion ultime de mettre en place un droit à rémunération perçu directement par les organismes de gestion collective d'artistes-interprètes auprès de ces services, doit être débattue sereinement et non dans la précipitation d'une adoption par voie d'ordonnance.

La SPEDIDAM se tient prête à travailler aux côtés du gouvernement dans la perspective de la mise en place d'une juste rémunération des artistes-interprètes, acteurs essentiels de la création et de la diffusion artistique.

À propos de la SPEDIDAM (Société de Perception et de Distribution des Droits des Artistes-Interprètes) :

La SPEDIDAM, fondée en 1959, est un organisme de gestion collective des droits de Propriété Intellectuelle des artistes-interprètes. Elle gère les droits des artistes en matière d'enregistrement, de diffusion et de réutilisation des œuvres. En conformité avec le Code de la Propriété Intellectuelle, la SPEDIDAM affecte une part des sommes qu'elle perçoit à des aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à la formation d'artistes.

La SPEDIDAM répartit des droits à 110 000 artistes, elle compte aujourd'hui plus de 38 000 associés.

Contact presse : communication@spedidam.fr | 01.44.18.58.58